

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2021

RELEVÉ DE DECISIONS

Date de la convocation 1 ^{er} septembre 2021	L' an 2021 et le 10 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle communale sise 19, Le Boulevard et non en son lieu habituel de séance, la mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie en cours, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire
Date d'affichage 1 ^{er} septembre 2021	
Nombres de membre	Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, M. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M. MIGEON Dany, M. MITTEAU Sébastien, Mme PELVILLAIN Nadine, M. RAIMBAULT Jean-Paul, Mme TYRREL Julie
Afférents au Conseil municipal : 11	Absents : Mme Morgane CAURO ayant donné pouvoir à Mme Julie TYRREL Mme Muriel CHARRUYER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude COËNT M. Jean-Pierre SOBOUL ayant donné pouvoir à Mme Nadine PELVILLAIN
En exercice : 11	
Présents : 8	
Votants : 11	Monsieur Cédric CHÊNE est désigné secrétaire

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et à l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2021.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1) Préparation du programme d'investissement 2022

Le Conseil Municipal envisage de réaliser en 2022 un important programme de réfection de la bande de roulement sur des voiries communales. Il étudie les propositions chiffrées établies par deux des trois entreprises consultées : COLAS, AXIROUTE, Marc GALLIOT. En l'attente du 3^e devis, le Conseil Municipal décide de reprendre ce dossier lors d'une prochaine réunion municipale pour solliciter des subventions de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental pour 2022

Il est rappelé qu'un projet de sécurisation de la RD 89 en traversée de bourg, rue de Villegenon est à l'étude, que le C.I.T (Cher Ingénierie Territoire) a été consulté pour étudier un projet de plateaux surélevés et que ce dossier fera l'objet de demande de subventions.

Le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions Etat (DETR) et Conseil Départemental pour un programme d'investissement 2022 de travaux lourds sur la voirie communale et de poursuivre l'étude de la sécurisation de la RD89 en traversée d'agglomération pour une demande de subvention 2023. En l'attente, il sera procédé à la mise en place d'un panneau Stop dans le bourg sur la RD 89 au carrefour de la RD 89 et de la RD 55.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Marc GALLIOT d'un montant de 1 560 € TTC pour des travaux d'arasement sur accotement.

2) Gestion du cimetière : création d'une allée – réalisation et numérisation du plan du cimetière

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Marc GALLIOT d'un montant de 7 752 € TTC pour la création d'une nouvelle allée dans le cimetière et l'élargissement d'une allée existante.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société SGCIM d'un montant de 4 470 € TTC pour la réalisation du plan du cimetière avec historique des concessions et gestion numérique.

3) Point sur les dossiers en cours :

- Il est évoqué le programme ADN (Adressage – Dénomination - Numérotation) des hameaux et lieux-dits réalisé par La Poste à finaliser dans les meilleurs délais pour la remise du fichier qui doit être communiqué à l'entreprise AXIONE pour la réalisation de la fibre optique. Le Conseil Municipal décide d'inscrire en investissement un montant de 4000 € (compte 2152) pour l'achat de panneaux de dénomination des voies et numérotation.
- Le point est fait sur le dossier de l'immeuble en péril dans le centre-bourg géré par convention par l'organisme EPFLI. Il apparaît qu'un traitement du dossier à l'amiable avec les propriétaires concernés n'est pas réalisable. Une autre procédure doit être envisagée.
- Il est décidé de solliciter les entreprises VAILLY ELECTRIC et Kévin CASAGNIE pour réaliser une mise aux normes de l'installation électrique dans l'atelier technique communal.
- Le point est fait sur le démarrage et l'avancée des travaux concernant la fibre optique sur la commune (planning tirage câbles, travaux génie civil, élagage voies concernées).

4) Achat de matériel spécifique poste ATSEM Ecole

Le Conseil est informé de l'achat à prévoir de matériel spécifique adapté au poste d'ATSEM à l'école suite aux préconisations du médecin du travail (service de médecine préventive), montant évalué à 600 €.

5) Décision budgétaire modificative en investissement

Pour financer les travaux sur lesquels il a délibéré, le Conseil vote une Décision Budgétaire Modificative en Investissement comme suit :

Compte 2318 : - 4 500 € / compte 202 : + 4 500 €

Compte 2318 : - 8 000 € / compte 2151 : + 8 000 €

Compte 2158 : - 4 000 € / compte 2152 : + 4 000 €

6) Subvention du CCAS pour le colis des Aînés

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 800€ au CCAS pour le colis des Aînés, n remplacement du repas dont l'organisation apparaît cette année encore problématique compte tenu du protocole sanitaire. Le CCAS se réunira pour mettre en place cette action sociale.

7) Présentation du dispositif ZORCOMIR

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier du Préfet présentant le dispositif des Zones de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural. Faute d'éléments fiscaux à connaître avant le 1^{er} octobre date limite pour prendre une délibération, le Conseil décide de ne pas donner suite cette année à ce dispositif.

8) Questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des propositions qui seront présentées en Conseil Communautaire concernant la répartition du FPIC en droit commun ou répartition libre.
- Compte rendu par la commission des animations de l'été organisées par la commune : marché saisonnier, spectacle au lavoir. Il est proposé de décaler les horaires du marché 18H-21H et de développer le volet animations sur le marché.
- Point sur le dossier du chemin rural des « Grandes Vallées » Le conseil est informé que le plan de bornage est réalisé, que les constructions maçonnées implantées sur le chemin rural ne sont à ce jour pas démolies. Il est notifié que la personne responsable de ces constructions et informée par lettre recommandée devra procéder dans les meilleurs délais à la démolition.
- Inquiétude relayée quant à la dégradation de l'immeuble situé en bordure de la voie publique au n°6 place Edgard Hubert.
- Proposition faite d'insérer dans l'application « Panneau Pocket » un relevé de décisions condensé des réunions du Conseil Municipal.